AB RIVE GAUCHE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €
18 RUE DE SAINT-PETERSBOURG 75008 PARIS
RCS PARIS 989 782 966

TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

En prévision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2025, vous trouverez ci-dessous le texte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tel qu'il apparaîtra dans le Procès-verbal :

Résolution n°1 - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

La Collectivité des Associés décide, à compter du 01/10/2025, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société
de 18 RUE DE SAINT-PETERSBOURG 75 008 PARIS
à 3 AVENUE CONSTANT COQUELIN 75007 PARIS.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 3 AVENUE CONSTANT COQUELIN, 75 007 PARIS.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de : PARIS, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés."

Résolution n°2 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

La société DODO C, représentée par Madame Dorine CARPENTIER

